

LES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de voirie sur la VC3 (route de La Chaussade), d'un montant estimé à 16 000 €.
- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable (RQPS) : Depuis cette année, un rapport sur le prix et la qualité de l'eau doit être mis en place dans la commune et doit être validé par le Conseil municipal.
- Adopte la motion de soutien au projet d'aménagement routier de l'est du département de la Haute-Vienne.

Informations :

- ✓ **Visite du gîte** : Mme Lerenard de l'association des gîtes de France vient le 29 septembre visiter le gîte communal et prendre des photos.
- ✓ **Nouvelle compétence à la communauté de communes de Noblat** : A partir de janvier 2018, la Communauté de Communes de Noblat va intégrer la compétence assainissement collectif dans ses statuts pour être en conformité avec la loi Notre. Il n'y a que de l'assainissement individuel sur notre commune.
- ✓ **Nettoyage salle polyvalente** : Hubert et Guy vont demander des devis à Panazol 2001 et une entreprise de Saint Just le Martel pour un nettoyage des vitres de la salle polyvalente 2 fois dans l'année et de la cuisine 1 fois par an.
- ✓ **Monument aux morts** : Depuis plusieurs années, les membres du jury départemental du fleurissement nous font remarquer qu'on devrait enlever les grilles et les obus qui sont autour du Monument aux morts pour le mettre en valeur. Les élus préfèrent garder le monument tel qu'il est et simplement le rafraîchir par des travaux de peinture.
- ✓ **Compte rendu de la réunion pour les illuminations de Noël** : atelier avec les enfants et Léon et Denis le 12 novembre, pose éclairage le 26 novembre et dépose le 10 février.

Séance du 6 décembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide de confier le contrat « tarif jaune » électricité de la salle polyvalente à ALTERNA de Saint-Léonard de Noblat après étude de deux propositions (EDF et ALTERNA).
- Décide de conserver le taux de la taxe d'aménagement à 2%. Les abris de jardin et les locaux artisanaux seront, comme les années précédentes, exonérés de la taxe d'aménagement.
- Approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Noblat : Au 1^{er} janvier 2018, 3 nouvelles compétences seront transférées à la CCNoblat.
 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
 - l'assainissement collectif.
 - Création et gestion de maisons de services au public

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) devient une compétence obligatoire et doit être inscrite dans les statuts.

La compétence « aménagement numérique du territoire » nécessite l'adhésion de la Communauté de Communes de Noblat au syndicat mixte DORSAL pour poursuivre les actions.

- Accepte la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les services administratifs et techniques.
- Décide de créer un emploi d'adjoint technique C1 temps complet suite au départ en retraite de M. Rompen André au 1^{er} avril 2018.

Informations :

- ✓ **Ecole** : Un ordinateur a été acheté pour la classe de Mme CARRIAT. L'achat d'une imprimante pour l'école et d'un meuble inox pour la cantine sont à prévoir au budget 2018.
- ✓ **Portail cimetière** : Après étude de divers devis, le Conseil décide de repeindre le portail existant. Ces travaux seront réalisés par les adjoints techniques.
- ✓ **Salle polyvalente** : La salle polyvalente a été mise à disposition pour l'ADPAD (Association D'Aide aux Personnes A Domicile) le 14 novembre dernier.

Le devis de M. Nicolas VIGON, « C'PROP » a été retenu pour effectuer le nettoyage de la salle polyvalente.
- ✓ **Inauguration du siège de la Communauté de Communes de Noblat** : La cérémonie du mercredi 6 décembre est reportée à une date ultérieure.

✓ **Arbre de Noël:** Cette année l'arbre de Noël aura lieu le 22 décembre à Masléon et le spectacle débutera à partir de 14h30.

✓ **Repas des aînés :** le repas aura lieu le dimanche 4 février. La commission devra se réunir afin de déterminer le menu et l'animation.

✓ **PLU :** Le tribunal administratif a désigné M. Sage comme commissaire enquêteur. Tous les documents nécessaires à cette enquête publique seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

✓ **AMRF :** Demande de diffusion d'une pétition en ligne « Citoyens, élus, mouillez-vous » afin de sensibiliser la population face à un risque d'augmentation des tarifs de l'eau lié à un éventuel transfert de compétence de notre système actuel à de plus grosses organisations.

✓ **C.A.U.E :** Suite à la visite du C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) concernant le petit patrimoine, un projet de restauration sera déposé auprès des services du P.E.T.R « Monts et Barrages » pour bénéficier d'aides européennes. La bascule serait restaurée par les adjoints techniques (peinture, planches sur le cadre du plateau extérieur, etc.).